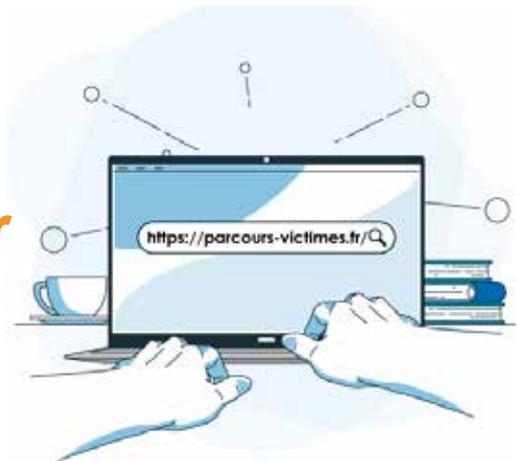


# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Parcours-victimes.fr le site d'information des victimes de violences.



**Bilan d'un an : déjà près de 30 000 visites**

**JOURNÉE EUROPÉENNE DES VICTIMES :**

**Parcours-victimes.fr** répond à un vrai besoin des victimes

Vincennes, le 18 février 2022

À l'occasion de la journée européenne des Victimes, la fédération France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes ont lancé, il y a un an, **le site parcours-victimes.fr** destiné à guider **les adultes et les mineurs**, victimes de violences (physiques et/ou sexuelles et/ou psychologiques).

Objectif : les accompagner dans les principales étapes de leur parcours, **depuis les faits subis jusqu'à leur éventuelle indemnisation** en les informant sur leurs droits et en leur facilitant les formalités.

Ce site internet apporte **des informations pédagogiques générales** pour des adultes et des mineurs, en complément de celles que **la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels** (associations d'aide aux victimes, forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, etc.).

## PREMIER PORTAIL NUMÉRIQUE REGROUPEANT LES INFORMATIONS, LIENS ET NUMÉROS UTILES À TOUTES LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS DES VICTIMES

Le site est construit autour de 5 grands moments d'un « parcours de la victime » - adulte et mineure - que sont :

- **Parler et être écouté** : À partir de cette rubrique, les victimes et témoins de violences physiques et/ou psychologiques et/ou sexuelles sont guidés pour trouver les bons interlocuteurs capables de recueillir leur parole et de les aider à engager les 1ères démarches pour faire cesser ces violences.
- **Se mettre en sécurité** : Une victime de violences récurrentes, notamment dans le cadre intra-familial, a très souvent besoin d'une aide extérieure. Cette rubrique détaille les dispositifs existants pour garantir la sécurité des victimes, ainsi que les ressources et acteurs à mobiliser pour leur mise en œuvre.
- **Préparer le temps pénal** : Une victime trouvera ici les informations pratiques sur le dépôt des plaintes et les délais pour agir, l'enquête, la constatation des blessures et la conservation des preuves, les suites possibles pour sa plainte et, le cas échéant, sur le procès pénal.
- **Être indemnisé** : cette rubrique regroupe les informations sur l'indemnisation par le Fonds de Garantie des Victimes, la procédure devant la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction), l'évaluation du préjudice, l'expertise médicale et l'aide au recouvrement (SARVI - Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions).
- **Se reconstruire** : le processus de reconstruction peut commencer très tôt après l'infraction ou être engagé à tout moment du parcours.



## PRÈS DE 30 000 VISITES EN UN AN

Lancée le 22 février 2021 pour accompagner les victimes de violences, ce site Internet né de la coopération entre la fédération France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes répond à un réel besoin : celui des victimes à faire valoir leurs droits !

À preuve, en un an, [www.parcours-victimes.fr](http://www.parcours-victimes.fr) a reçu près de 30 000 visites en majorité depuis un smartphone. Un tiers des visites s'effectue sur la rubrique « parler et être écouté » et la durée moyenne de consultation du site est de 3 minutes.

## UN SITE MIS A JOUR ET ENRICHİ ET EN CONTINU

Les équipes de la fédération France Victimes et du Fonds de Garantie des Victimes continuent de travailler de concert à l'enrichissement de ce site d'utilité publique.

Ainsi, le portail est régulièrement mis à jour intégrant des évolutions des textes légaux et des dispositifs de prise en charge et de protection des victimes.

Le parcours enfant a également été enrichi d'informations spécifiques au harcèlement et cyberharcèlement.



« L'information est clé pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits, y compris à l'indemnisation de leurs préjudices, en lien avec l'ensemble des acteurs de la chaîne solidaire. »

**Julien Rencki,**  
Directeur général du Fonds de Garantie des Victimes



« Il est essentiel que les victimes de violences puissent connaître l'ensemble de leurs droits et les services d'aide spécialisés dans l'accompagnement judiciaire comme ceux de France Victimes. »

**Jérôme Bertin,**  
Directeur général de la fédération France Victimes

À PROPOS DU  
FONDS DE GARANTIE  
DES VICTIMES

Le Fonds de Garantie des Victimes est investi d'une mission d'intérêt général : indemniser, au nom de la solidarité nationale, les personnes victimes des actes de terrorisme et d'infractions de droit commun telles que les homicides, viols et agressions sexuelles, violences conjugales ou encore la traite des êtres humains. Il indemnise également les victimes d'accidents de la circulation causés par des conducteurs en défaut d'assurance.

Il se compose de deux entités distinctes, le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), créé en 1951 et le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), créé en 1986. Ses 350 collaborateurs sont mobilisés aux côtés des victimes afin de les aider à faire

valoir leur droit à la réparation des atteintes à la personne, c'est-à-dire l'ensemble des préjudices économiques (pertes de gains professionnels, frais d'adaptation du logement,...) et non-économiques (souffrances endurées, préjudice esthétique,...) qu'elles ont subis du fait du drame. Ils prennent ainsi en charge les personnes traumatisées et/ou blessées ainsi que leurs proches et les accompagnent dans le temps jusqu'à la stabilisation de leur état de santé.

La réponse, pour chacune, est personnalisée. Un recours contre les auteurs d'infractions ou d'accidents de la circulation est exercé. En 2020, le Fonds a pris en charge plus de 103 000 victimes et a versé plus de 530 millions d'euros d'indemnités.

À PROPOS DE LA  
FÉDÉRATION FRANCE  
VICTIMES

La fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter.

Sa mission : promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance. La Fédération comprend 130 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

France Victimes accompagne les victimes d'infractions, ainsi que leurs proches, notamment

de : meurtres, violences intrafamiliales, agressions physiques et sexuelles, injures, discriminations, harcèlement, et cybermalveillance, et aussi cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalisme, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles. France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne, notamment dans le cadre de la justice restaurative. Partout en France les victimes peuvent appeler le 116 006 pour une écoute et recevoir l'aide des associations locales.

Le Fonds de Garantie des Victimes et France Victimes sont partenaires de longue date au service de l'accompagnement des victimes. Depuis février 2019, une convention de partenariat renforce leur coopération (formations communes, liens associatifs,...).

**CONTACT PRESSE FRANCE VICTIMES :**

Olivier Roisin  
olivier.roisin@influenceetstrategie.fr  
06 29 77 59 85

SUIVEZ NOUS

#VICTIMESPLUSJAMAISSEULES



**DÉCOUVREZ**

[www.france-victimes.fr](http://www.france-victimes.fr)

**CONTACT PRESSE FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES :**

Eloïse Le Goff,  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
01 43 98 87 93  
06 25 04 42 41  
eloise.le-goff@fgvictimes.fr

SUIVEZ NOUS

#fondsdegarantie



**DÉCOUVREZ LE FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES**

[NOTRE SITE INTERNET](#)

[NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ](#)

[NOTRE PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE](#)